

*Immigration—Loi*

Nous avons dit à maintes reprises aux députés de l'opposition que le gouvernement n'avait pas l'intention de poursuivre ceux qui aident les véritables réfugiés. Par cet amendement, le projet de loi interdit de les poursuivre ou de les condamner. J'espère que les députés d'opposition voteront contre cet amendement. Ce faisant, ils feront voir clairement qu'ils ne s'inquiètent que pour les faux réfugiés et qu'ils se fichent pas mal des vrais.

L'autre jour, les députés de l'opposition ont tenté d'amender le projet de loi pour qu'il accorde les mêmes privilèges à ceux qui abusent des lois canadiennes sur l'immigration et qui ne sont pas des réfugiés. La Chambre doit faire preuve de cohérence, il me semble. Nous nous soucions des réfugiés authentiques. Ils méritent notre protection. Cependant, les faux réfugiés méritent le traitement le plus sévère qui soit.

**M. le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**M. le vice-président:** Le premier vote porte sur la motion n° 73 inscrite au nom du ministre d'État à l'Immigration (M. Weiner). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion n° 73 de M. Weiner est adoptée.)

**M. le vice-président:** Le prochain vote porte sur la motion n° 74 inscrite au nom du ministre d'État à l'Immigration (M. Weiner). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** A mon avis, les oui l'emportent. La motion est adoptée avec dissidence.

(La motion n° 74 de M. Weiner est adoptée.)

**M. le vice-président:** Le prochain vote porte sur la motion n° 76 inscrite au nom du ministre d'État à l'Immigration (M. Weiner). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion n° 76 de M. Weiner est adoptée.)

**M. le vice-président:** Le prochain vote porte sur l'amendement proposé à la motion n° 77, par le député de Spadina (M. Heap). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. le vice-président:** Conformément au paragraphe 114 (11) du Règlement, les votes inscrits sur l'amendement proposé et sur la motion n° 77 sont différés.

La dernière motion porte le n° 75.

[Français]

**M. Fernand Jourdenais (La Prairie) propose:**

Motion n° 75

Qu'on modifie le projet de loi C-55, à l'article 29, en retranchant les lignes 38 à 45, page 53, et les lignes 1 et 2, page 54, et en les remplaçant par ce qui suit:

«r) établissant, pour l'application de l'alinéa 48.1(1)b), la liste des pays avec lesquels le Canada a une entente écrite portant sur les personnes qui ont ou qui revendiquent le statut de réfugié au sens de la Convention, pays considérés comme sûrs de façon générale ou relativement à une catégorie particulière de personnes, en tenant compte pour chaque pays de ses antécédents en matière de respect des droits de la personne et d'expulsion des personnes qui ont ou revendiquent le statut de réfugié au sens de la Convention.»

[Traduction]

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si le député de La Prairie (M. Jourdenais) voudrait retirer sa motion. Elle porte en partie sur la notion de pays tiers désigné comme sûr, que d'autres amendements ont supprimée du projet de loi. La motion ne correspond donc plus au projet de loi dans sa forme actuelle. Pour cette raison et à cause de décisions antérieures, je me demande si le député ne voudrait pas solliciter le consentement unanime de la Chambre en vue de retirer sa motion.

[Français]

**M. Jourdenais:** Monsieur le Président, non, remarquez-bien que j'ai présenté l'amendement parce que j'ai mon opinion personnelle et je voudrais bien avoir l'occasion de l'expliquer.

**M. le vice-président:** La parole est à l'honorable député de La Prairie (M. Jourdenais).

**M. Jourdenais:** Monsieur le Président, vous êtes-vous déjà demandé pourquoi nous avons tellement de faux-réfugiés, ceux que nous appelons les réfugiés économiques? Eh bien, moi je vais vous le dire, monsieur le Président. C'est que la Loi sur l'Immigration de 1976 ne sert plus les raisons pour lesquelles elle fut instituée.

Monsieur le Président, avez-vous déjà essayé d'aider des gens qui veulent faire venir ou faire entrer au Canada leurs frères, leurs soeurs, leurs amis ou d'autres? Dans plusieurs cas nous avons des refus pour toutes sortes de raisons qui pourraient facilement être changées et acceptées.